Rencontres annuelles et Assemblée Générale Extraordinaire de la FDAFP de Savoie

Fédération Départementale des AFP 73

SAVOIE LE DÉPARTEMENT

Mot d’accueil

- Yves DURBET, maire de La-Tour-en-Maurienne
- Monique BASSI LEGER, Présidente de la FDAFP73

Programme de la journée

9 h 30 **MOTS D'ACCUEIL**

09 h 45 ***ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE***

- Modifications des statuts de la FDAFP
- Elections de nouveaux membres

10 h 15 **PRESENTATION DES AFP DES ALPAGES DU CHATEL ET D'HERMILLON**

11 H 00 **PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DES MESURES COMPENSATOIRES TELT**

Intervention de Simon VIAT, Tunel Euralpin Lyon-Turin

11 h 30 **VISITE SUR LE TERRAIN**
VISITE FERME JULLIARD
APERITIF

13h30 **REPAS A L'AUBERGE DU CHAUSSY**

Assemblée Générale Extraordinaire

1

Constat :

- Deux sièges vacants au Conseil d'Administration de la FDAFP dans le collège « membres actifs » composé des AFP
- Mais manque de volontaires parmi les présidents d'AFP
- Cependant des volontaires parmi les membres des conseils syndicaux des AFP

→ Lors de l'AG de la FDAFP du 05 juillet 2021, décision de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour modifier les statuts de la FDAFP

Proposition :

Ouvrir le Conseil d'Administration (appelé bureau dans les statuts) aux membres des conseils syndicaux des AFP.

Membres actifs	Membres associés
BASSI-LEGER Monique ❶ (AFP de Celliers) **Présidente**	Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (LABORET Cédric)
VIVET Gilles ❷ (AFP de Monfort) **Vice-Président**	Conseil Départemental (Annick CRESSENS)
CUGNOLO-KRZANOWSKI Suzanne (AFP des Bourguignons)	Direction Départementale des Territoires
THEVENON Daniel (AFP de Fontaine Boureau)	Société d'Economie Alpestre de la Savoie (Emmanuel HUGUET)
BLANC-GONNET André (AFP du Cormet de Roselend)	Communes (SCHENKL Jacqueline)
AJOUX Georges (AFP des Hauts d'Ugine)	Communautés de Communes
BUFFARD Michel (AFP de St Julien) - **Trésorier**	

Assemblée Générale Extraordinaire

2

Constat :

Actuellement 2 collèges au sein de la fédération :

- Membres actifs : les Associations Foncières Pastorales autorisées concernées par l'objet et qui adhèrent à la fédération
- Membres associés : la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Direction départementale des Territoires ainsi que les collectivités territoriales support d'AFP autorisées et toutes nouvelles structures validées par l'assemblée générale. Les membres associés participent au vote des décisions de l'association

→ Certains membres de la FDAFP souhaitent à terme se désengager de leurs mandats locaux (notamment au sein de leur AFP) mais rester impliqués dans la FDAFP

Proposition :

Créer un troisième collège de « membres ressources » : les personnes pouvant représenter l'association auprès des instances, de part leur expérience passée au sein de l'association et en tant que président d'AFP ou de part une compétence acquise sur les AFP.

Membres actifs	Membres associés
BASSI-LEGER Monique ❶ (AFP de Celliers) **Présidente**	Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc (LABORET Cédric)
VIVET Gilles ❷ (AFP de Monfort) **Vice-Président**	Conseil Départemental (Annick CRESSENS)
CUGNOLO-KRZANOWSKI Suzanne (AFP des Bourguignons)	Direction Départementale des Territoires
THEVENON Daniel (AFP de Fontaine Boureau)	Société d'Economie Alpestre de la Savoie (Emmanuel HUGUET)
BLANC-GONNET André (AFP du Cormet de Roselend)	Communes (SCHENKL Jacqueline)
AJOUX Georges (AFP des Hauts d'Ugine)	Communautés de Communes
BUFFARD Michel (AFP de St Julien) - **Trésorier**	

Assemblée Générale Extraordinaire

Propositions de modifications des statuts :

Article 4 : Membres de la fédération

L'association se compose de :

- Membres actifs
- Membres associés
- Membres ressources

Sont membres actifs : les Associations Foncières Pastorales autorisées concernées par l'objet et qui adhèrent à la fédération.
Sont membres associés : la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Direction départementale des Territoires ainsi que les collectivités territoriales support d'AFP autorisées et toutes nouvelles structures validées par l'assemblée générale. Les membres associés participent au vote des décisions de l'association
Sont membres ressources : les personnes pouvant représenter l'association auprès des instances, de part leur expérience passée au sein de l'association et en tant que président d'AFP ou de part une compétence acquise sur les AFP.

Pour faire partie de la fédération, il faut être agréé par le bureau qui statue lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission.

La qualité de membre se perd par :

- La démission
- La disparition de la structure adhérente
- La radiation prononcée par le bureau pour non-paiement de la cotisation ou de la participation. L'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Remarques faites lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Les membres de conseils syndicaux des AFP élus à la FDAFP doivent être mandatés par leur AFP. Ce mandat peut prendre fin si l'AFP en question le décide.

Assemblée Générale Extraordinaire

Propositions de modifications des statuts :

Article 6 : Représentation des membres à l'assemblée générale

L'assemblée générale de la fédération comprend tous les représentants des membres actifs de la fédération, les membres associés et les membres ressources. Les représentants des AFP amenés à siéger lors de l'Assemblée générale sont les présidents des AFP membres.
En cas d'empêchement, les présidents membres de la FDAFP peuvent se faire représenter par un membre de l'AFP dont ils sont présidents.
Les membres associés désignent eux-mêmes leur représentant. Ceux-ci peuvent se faire représenter par une autre personne appartenant à la même structure ou collectivité dont ils sont issus.
Que l'on soit membre actif ou membre associé, il est également possible de se faire représenter par un autre membre de la FDAFP. La représentation se fait par un pouvoir écrit et valable pour une seule réunion
Le nombre de pouvoirs est limité à deux par personne.

Les membres actifs disposent de deux voix, les membres associés d'une voix et les membres ressources d'une voix.

Un état nominatif des membres de l'assemblée générale est tenu à jour.

L'Assemblée Générale peut être ouverte à titre consultatif, sur invitations, à des structures non adhérentes de l'association.

Assemblée Générale Extraordinaire

Propositions de modifications des statuts :

Article 9 : le bureau

La fédération est dirigée par un bureau de 17 membres titulaires au maximum et 7 membres suppléants.

- 7 membres titulaires maximum et 7 membres suppléants sont des présidents d'AFP ou des membres de conseils syndicaux des AFP désignés par ces dernières et sont élus par les membres actifs. 3 membres de conseils syndicaux des AFP maximum peuvent être élus en tant que titulaires.
- 6 membres maximum sont des membres associés parmi lesquels Chambre d'agriculture, Conseil Général, Conseil Régional, Direction Départementale des Territoires, la Société d'Economie Alpestre un représentant des communes (proposé par l'Assemblée départementale des maires de France) et un représentant des communautés de communes). Les membres associés sont sollicités par les membres élus pour siéger au bureau. Ils sont désignés par les structures concernées.
- 4 membres ressources maximum

Remarques faites lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Une personne par AFP peut être élue au sein de la FDAFP (président ou membre du conseil syndical)
- Pour le rôle de président, la priorité doit être donnée aux membres actifs de la FDAFP étant donné qu'ils participent au quotidien des AFP de Savoie. Cependant, en cas de carence, la présidence peut être ouverte aux autres collèges (membres associés et membres ressources)

Article 10 : Election du président, vice-président, du secrétaire et du trésorier de l'association

Président, Vice-président et trésorier sont élus selon les conditions de délibération prévues à l'article 9 des présents statuts.
Ils sont rééligibles et conservent leur fonction jusqu'à l'installation de leur successeur.
Le président doit faire partie du collège des membres titulaires. En cas de carence, la présidence peut être ouverte aux membres associés et aux membres ressources.

Assemblée Générale Extraordinaire

Propositions de modifications des statuts :

Article 9 : le bureau

La répartition du nombre de voix entre les membres titulaires et les membres associés est la même que pour l'Assemblée générale : les membres actifs disposent de 2 voix, les membres associés d'une voix et les membres ressources d'une voix.

Les modalités d'élection des membres actifs du conseil syndical par l'assemblée générale sont les suivantes :

- Majorité absolue des voix des membres présents et représentés nécessaire pour être élu au premier tour
- Majorité relative suffisante au second tour.

Les fonctions des membres élus du bureau durent 3 ans. Ils sont renouvelables lors des assemblées générales.

Un membre du bureau peut se faire représenter par un autre membre du bureau ou bien par un autre représentant de la structure à laquelle il appartient si il est un membre associé.

Le mandat de représentation est écrit et ne vaut que pour une seule réunion. Une même personne ne peut détenir plus de 2 pouvoirs.

Si un membre du bureau est démissionnaire, celui-ci est remplacé par un suppléant jusqu'à la prochaine assemblée générale qui verra l'élection d'un nouveau titulaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

Fédération Départementale des AFP 73

Vote

Nombre de votants	15 (pour 27 voix)	**Pour l'adoption**	12 (pour 21 voix)
Suffrages exprimés	14 (pour 25 voix)	**Contre l'adoption**	0 (pour 0 voix)
Abstentions ou refus de vote	3 (pour 6 voix)		

Assemblée Générale Extraordinaire

Election de nouveaux membres

Pas de volontaires lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire. Une information sur les changements de statuts sera effectuée dans la prochaine lettre d'information de la FDAFP.

L’AFP des Câbles d’Hermillon

L’AFP des Câbles d’Hermillon

Fiche d’identité

Commune concernée par l’AFP : La-Tour-en-Maurienne (Hermillon, Le Châtel)
Date de création : 1997 (création), pas d’extension depuis
Objectif : maintien d’un cadre de vie, à l’initiative de la commune et des propriétaires fonciers
Surface de l’AFP : 622 ha
Nbre de comptes cadastraux : 160
Nombre de parcelles : 9321
Président: Claude REYNAUD

Ressources

Aide au démarrage / extension
Partenariat : commune (représentation au sein du bureau, aide matérielle, aide logistique pour le secrétariat)
Rémunération à la commune pour ces aides
Subventions : pas de subventions
Les loyers : 4389 €/an,
sont redistribués tous les deux ans (soit 3550€ tous les deux ans), pas de reversement en dessous de 5€

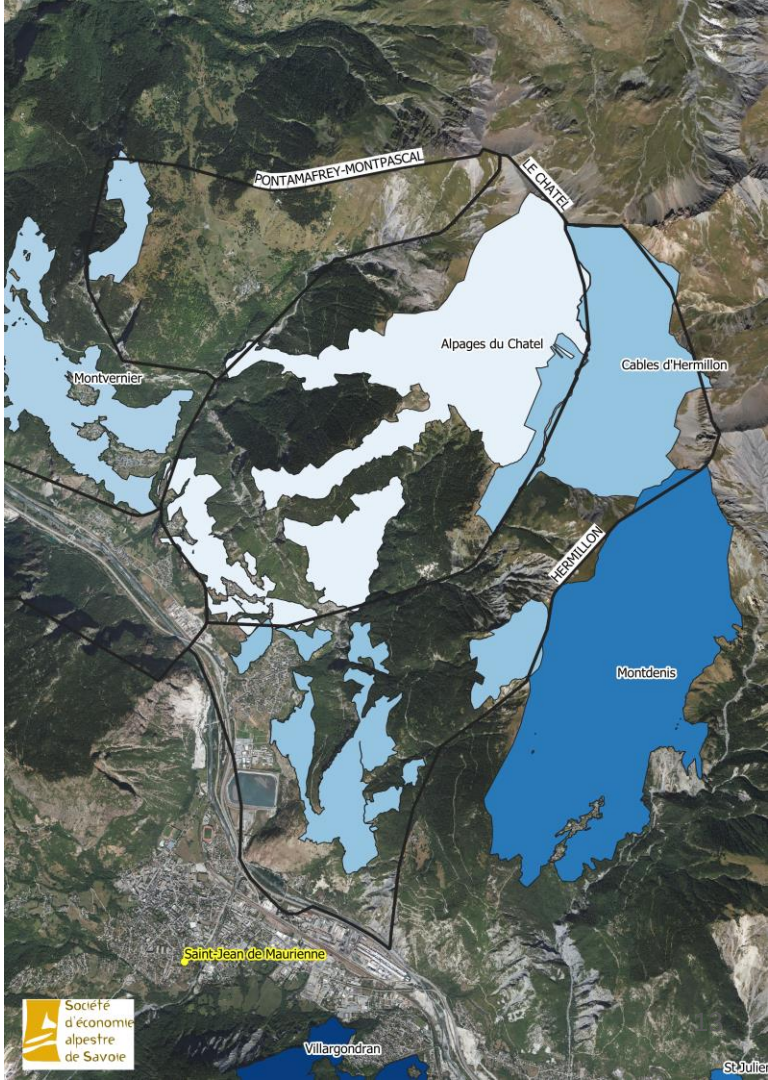

L’AFP des Câbles d’Hermillon

FONCTIONNEMENT

L’AFP se réunit en **assemblée générale tous les deux ans au mois de mai,** environ 20 propriétaires sont présents en moyenne.
Le **bureau se réunit environ 2 fois par an** ; il est constitué de 12 membres titulaires dont 1 représentant de la commune.
Les bénévoles sont bien impliqués dans l’AFP.

Le président passe en moyenne 2 heures par mois pour le fonctionnement de l’AFP.

La commune pour favoriser le fonctionnement de l’AFP met à disposition gratuitement :

- du temps de secrétariat pour assurer la gestion budgétaire et comptable
- une salle pour les réunions

L’AFP des Câbles d’Hermillon

Mise en valeur du territoire de l’AFP

200 ha sont exploités sur les 622 ha de l’AFP, par 6 exploitants :

- Stéphane LAYMOND : vaches tarines production de tome, pâturage et foin,
- David JULLIARD et Damien BONNET : vaches à viande, pâturage et foin
- Jean-Pierre COVAREL : ovins et bovins viande, pâturage
- GAEC des Sybelles : bovins viande, pâturage
- GP des Pâtres de la Crau (transhumant) : ovins viande, alpage

L’AFP a signé des **Conventions Pluriannuelles de Pâturage** avec les agriculteurs

Difficultés rencontrées :
Pas de difficulté

Réussites de l’AFP :
« ça tourne !»

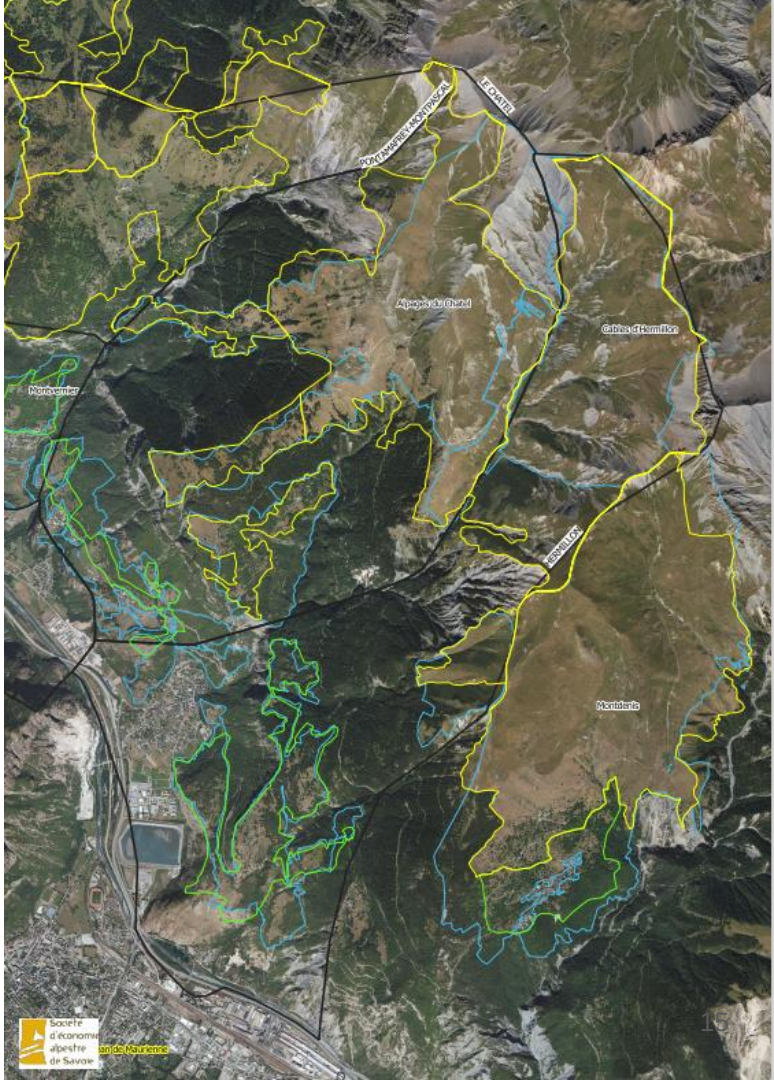

L’AFP des Câbles d’Hermillon

TRAVAUX

Captages (Platière GP des Pâtres de Crau), chalet, radier
Pas de projet en cours
Un Terratrac est mis à disposition de l’AFP par la Commune. La commune refacture le temps de travail de l’agent communal.

L’AFP des Alpages du Châtel

L'AFP des Alpages du Châtel

Fiche d'identité

Commune concernée par l'AFP : La-Tour-en-Maurienne (Le Châtel)
Date de création : 1982 (création), 2007 création d'une AFP sur le bas de la commune (AFP du Plateau), 2012 fusion des deux AFP (mêmes agriculteurs, mêmes propriétaires)
Objectifs : maintien d'un cadre de vie, mettre en place un outil de sécurisation de l'activité agricole et sécurité contre les incendies
Création à l'initiative de la commune
Surface de l'AFP : 626 ha
Nbre de comptes cadastraux : environ 250
Nombre de parcelles : environ 8000
Président : Fernand DUPRAZ

Ressources

Aide au démarrage / extension
Partenariat : commune (représentation au sein du bureau, aide matérielle notamment pour le débroussaillage, aide logistique pour le secrétariat
Pas rémunération de la commune pour ces aides (mais reversement des loyers)
Subventions : département
Les loyers : 3300 €/an, sont redistribués (25% aux propriétaires, 75% restent à l'AFP, pas de paiement en dessous de 1ha) lorsque cumul arrive à 20€

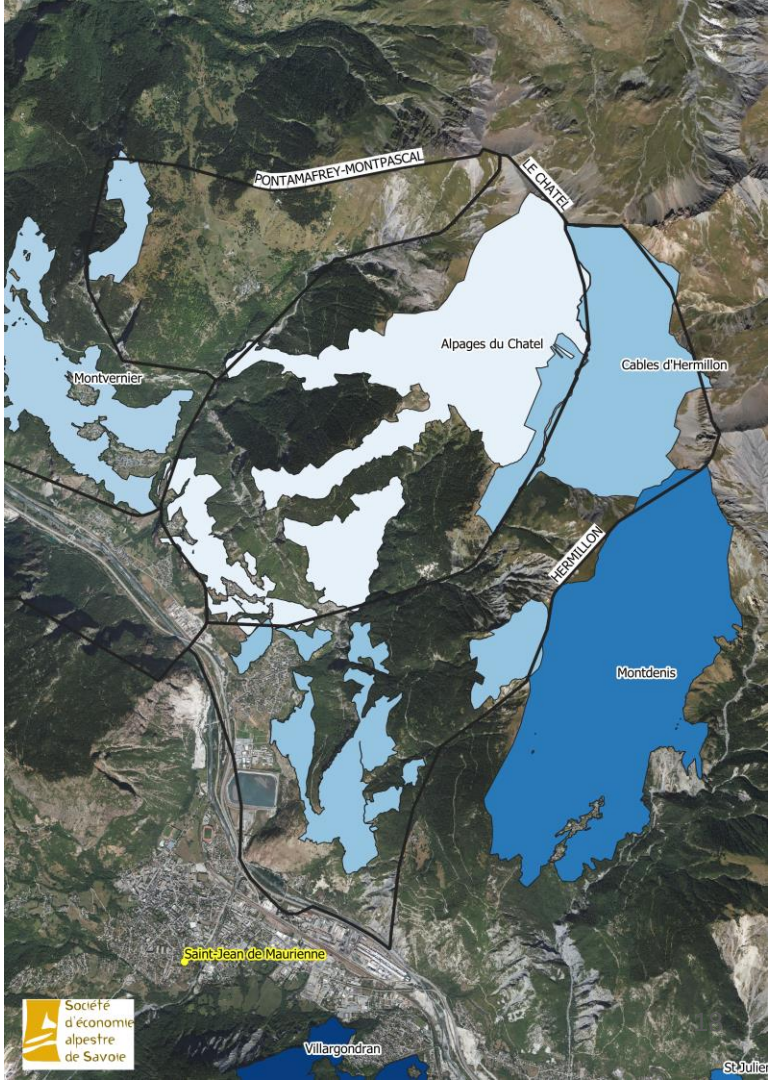

L’AFP des Alpages du Châtel

FONCTIONNEMENT

L’AFP se réunit en **assemblée générale tous les ans au mois de juin,** environ 20 propriétaires sont présents en moyenne.
Le **bureau se réunit environ 2 fois par an** ; il est constitué de 8 membres titulaires dont 1 représentant de la commune.

Le président passe en moyenne 2 heures tous les 15 jours pour le fonctionnement de l’AFP.

La commune pour favoriser le fonctionnement de l’AFP met à disposition gratuitement :

- du temps de secrétariat pour assurer la gestion budgétaire et comptable
- une salle pour les réunions

Pour les deux AFP de La-Tour-en-Maurienne

L’AFP des Alpages du Châtel

Mise en valeur du territoire de l’AFP

500 ha sont exploités sur les 626 ha de l’AFP, par 2 exploitants :

- GP des Pâtres de la Crau (transhumant) : ovins viande, alpage
- David JULLIARD : vaches viande, pâturage et foin, quelques ovins (env 150) (été en GP en alpage)

Sur des petites surfaces :

- Eric GRANGE : chevaux
- Max CHIOZER : chevaux

L’AFP a signé des **Conventions Pluriannuelles de Pâturage** avec les agriculteurs

Difficultés rencontrées :
Renouvellement des membres du bureau

Réussites de l’AFP :
Maintien espace ouvert et avoir des agriculteurs motivés

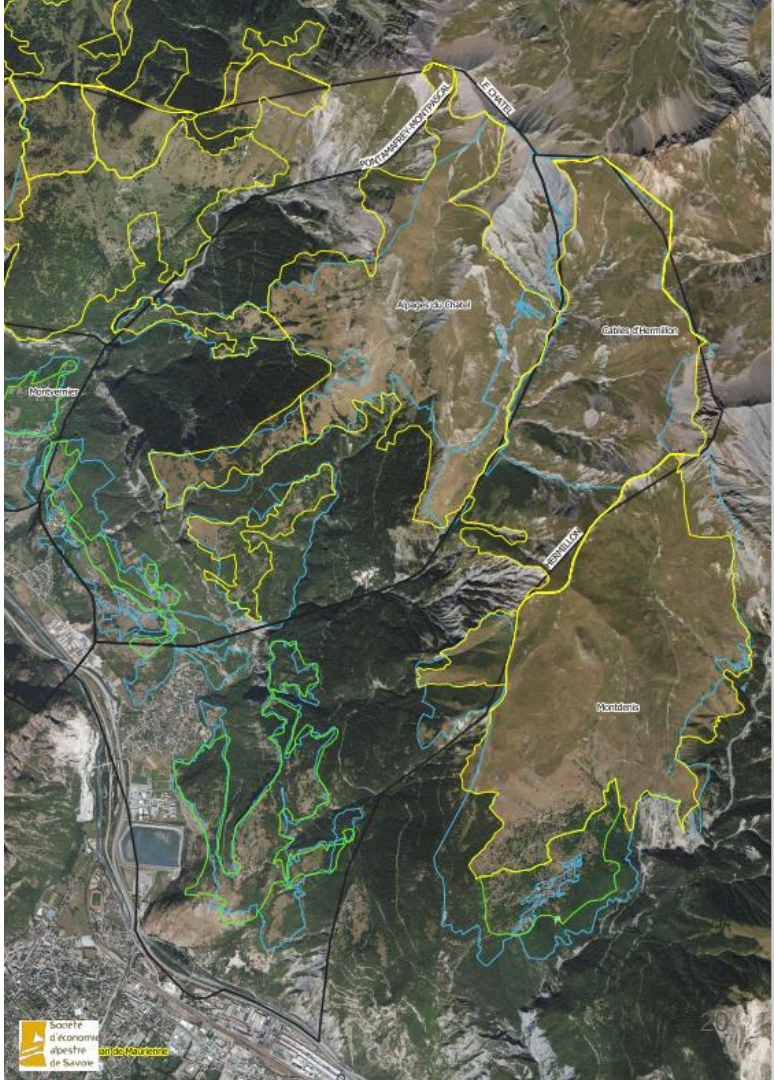

L’AFP des Alpages du Châtel

TRAVAUX

Travaux TELT (détaillés par la suite)
Travaux en cours : piste (500 m pour desservir les alpages du Villaret d’en Haut via le PPT (Département/FEADER)
Débroussaillage au printemps via le PPT (Département/FEADER)

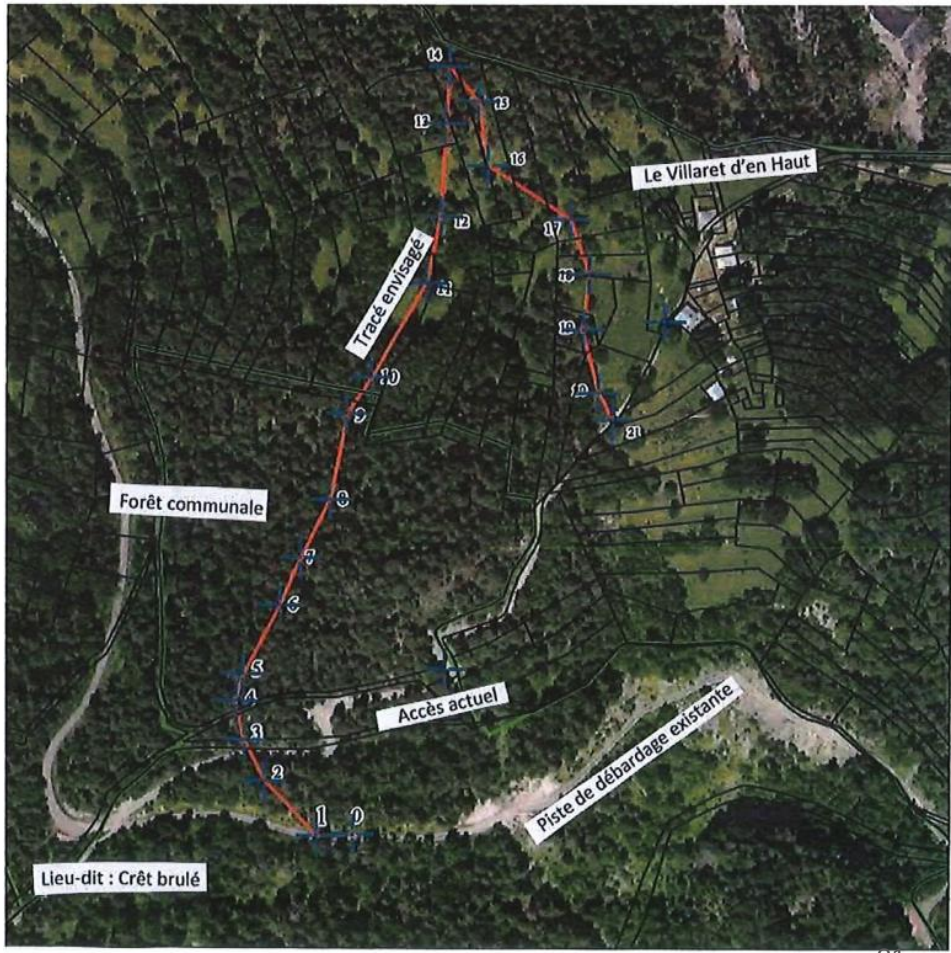

Travaux réalisés dans le cadre des mesures compensatoires TELT

Intervention de Simon VIAT, Tunnel Euralpin Lyon-Turin

Eléments complémentaires

Zone 1 : les Blanches

• Débroussaillage mécanique pour regagner des surfaces de pâturage (arrachage/broyage)
• Raccordement au réseau d'eau et adduction d'eau (à partir du réseau d'eau potable existant)
• Mise en place d'un abreuvoir
• Mise en place de clôtures fixes
• Ensemencement (en accord avec le conservatoire des espaces naturels)

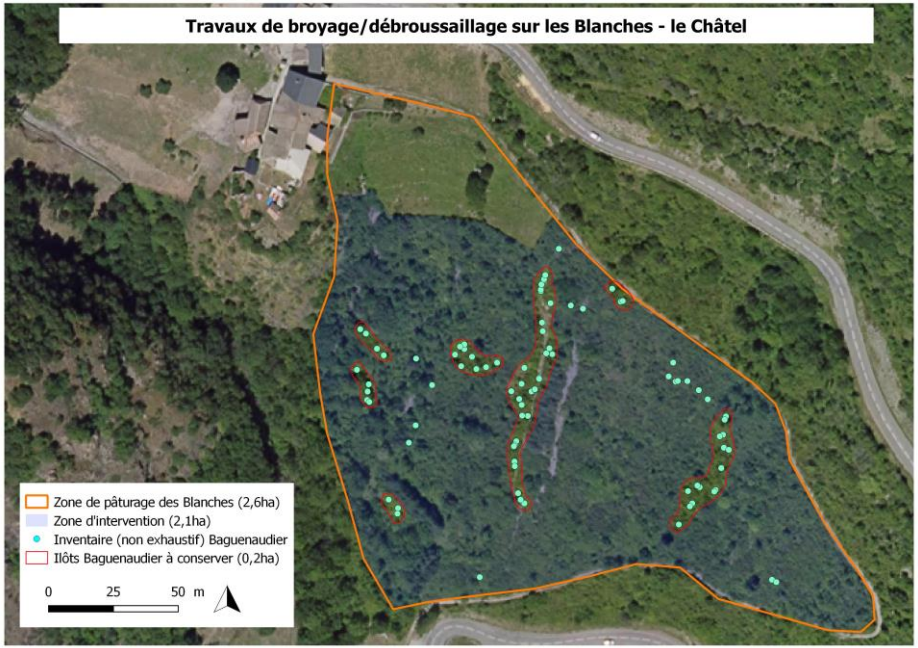

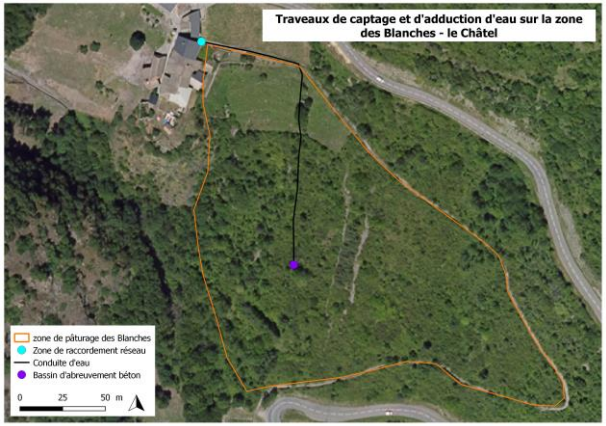

La zone d'intervention concerne une surface d'environ 2,1 hectares.

Eléments complémentaires

La zone d'intervention concerne une surface d'environ 2,1 hectares.

Zone 1 : les Blanches

- Maintien de quelques murgers remarquables présents sous le couvert arbustif et forestier
- Maintien de quelques arbres fruitiers « patrimoniaux » (amandiers notamment)
- Maintien de quelques ilots de baguenaudier, plante hôte de l'azuré du baguenaudier, espèce classée en « danger critique » sur la liste rouge des papillons de jour Rhône-Alpes

Photo 9 et 10 – Vue rapprochée sur la végétation

Photo 11 – Vue éloignée de la zone d'intervention

Eléments complémentaires

Zone 2 : Beauchamps

• Aménagement d'un captage et d'une adduction d'eau
• Mise en place d'une cuve et d'un abreuvoir
• Débroussaillage mécanique pour regagner des surfaces de pâturage (broyage/arrachage, bucheronnage des gros troncs) + ouverture d'un accès entre la partie haute et la partie basse
• Aménagement de clôtures fixes

Surface d'intervention : 1,5 ha

Maintien de quelques bosquets d'arbustes et d'arbres/

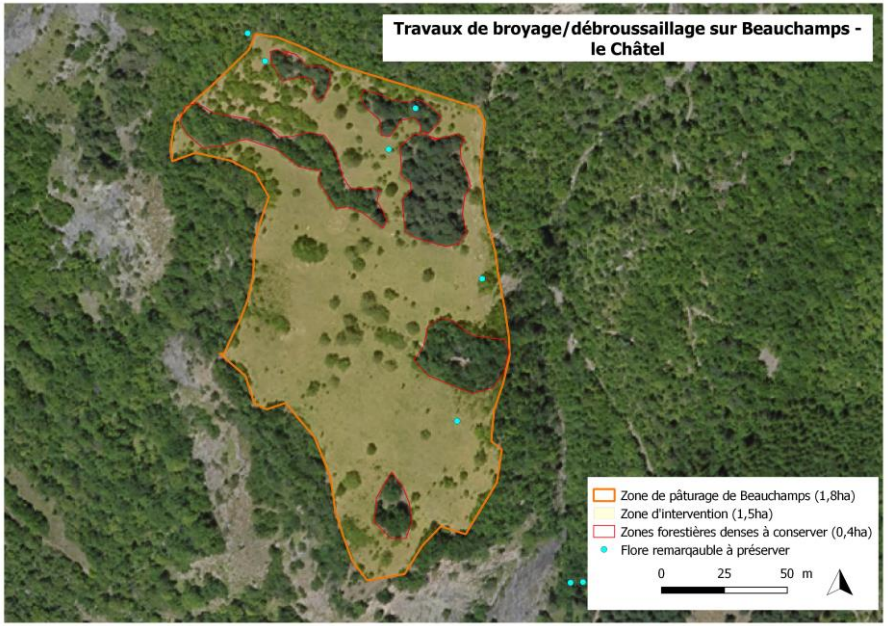

Eléments complémentaires

Zone 2 : Beauchamps

- **Débroussaillage mécanique pour regagner des surfaces de pâturage**
- **Aménagement de clôtures fixes**

La surface d'intervention concerne environ 1,5 hectares(élimination d'environ 50% à 70% des ligneux).

Photo 7 – Zone de débroussaillage sur le pâturage de Beauchamps

Photos du site

Photo 5 et 6 – Zone de débroussaillage sur le pâturage de Beauchamps

Eléments complémentaires

Zone 2 : Beauchamps

Aménagement d'un captage et d'une adduction d'eau

Captage dans un ruisseau au niveau d'une paroi rocheuse formant une petite « cascade ».
Conduite d'eau d'environ 200 ml
Réserve d'eau de 8 m3
Bassin béton
Remise en état par ensemencement.

Carte descriptive des travaux

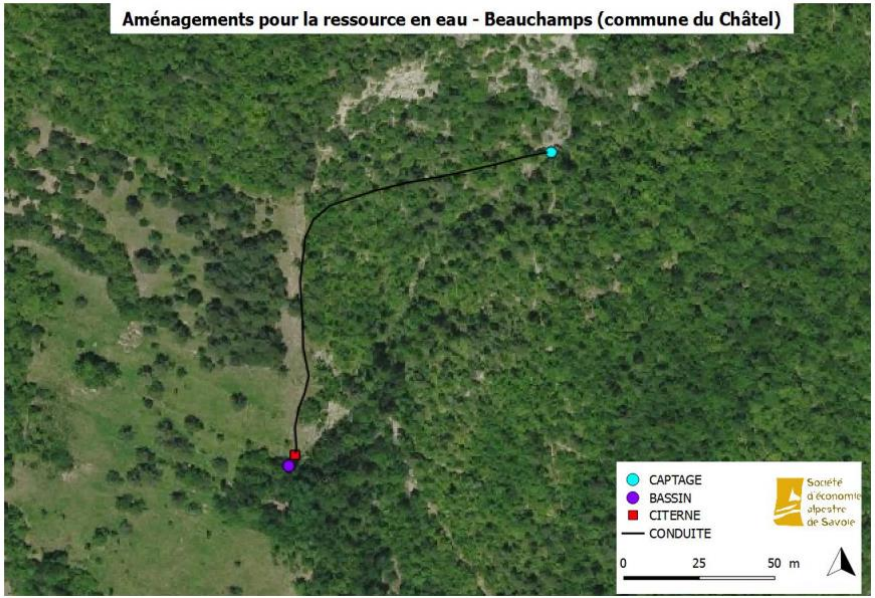

Photos du site

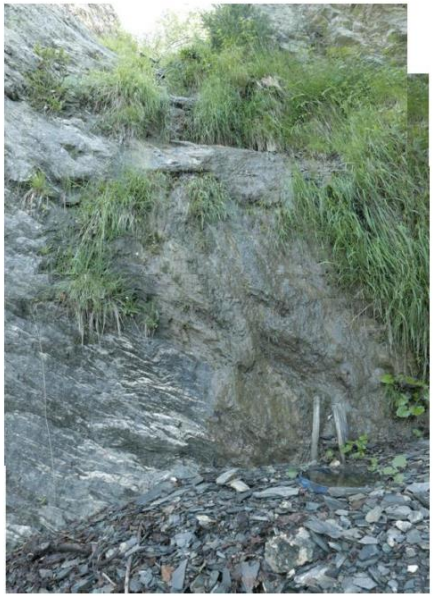

Photo 1 - Zone de captage

Photo 2 – Zone d'implantation de la conduite d'eau (à enterrer)

Eléments complémentaires

Fourniture et mise en place de clôture

	Zone de Beauchamps	Zone des Blanches
Surface à clôturer	Environ 700m	Environ 800m
Type de clôture	Clôture active 5 fils avec piquets en fibre de verre et fil en acier dur (high tensile)	Clôture active 5 fils en piquet acacia avec fil en acier dur (high tensile)
Piquets	Type : fibre de verre Diamètre : 12mm Hauteur :1,20m à 1,40m Espacement : tous les 5m environ Nombre : 130 à 150	Type : acacia Diamètre : 10 cm Hauteur : 1,60 à 1,80 Espacement : tous les 5m environ Nombre : 160 à 180
Piquets d'angle avec jambe de force (environ 15)	Type : acacia Diamètre : 26 à 32cm Hauteur : 1,60 à 1,80 Nombre : environ 20	Type : acacia Diamètre : 26 à 32cm Hauteur : 1,60 à 1,80 Nombre : environ 20
Fils	Type : High Tensile Nombre de fil : 5 Diamètre : 2,5mm Connecteurs, enrouleurs et ressorts	
Electrification	Isolateurs adaptés au diamètre du fil et au piquets + isolateurs d'angle Système de mise en terre Poste d'alimentation et batterie 12V	
Portes	Deux accès par zone, de 3 m réalisés en fil électrifié et poignée isolante	

CONCLUSIONS DE LA MATINEE

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

Travaux et gestion dans l'AFP du Chatel

Rencontres annuelles AFP 73

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

Contexte

- Années 2000 :
  - Constat de la fermeture des paysages sur la commune.
  - Création d'une AFP et installation d'un agriculteur.

- A partir de 2007 :
  - Signature d'une convention puis d'un avenant confiant l'usage du site au CEN (signature Commune/CEN puis Commune/AFP/CEN).
  - Travaux de restauration et MAE, financés par LTF dans le cadre de mesures compensatoires, sous pilotage du CEN.

- Dès 2009 :
  - Travaux de débroussaillage sur la butte Bérold de Saxe.
  - 1er contrat entre CEN et un agriculteur de la commune pour pâturage ovin/caprin.

Contexte

- En mai 2017 :
  - Signature d'une convention entre TELT/Commune/AFP/CEN pour intégrer ce site dans les « sites mesures compensatoires TELT ».

- 2017-2018

Etablissement d'un plan de gestion sur 30 ans sur environ 27 ha du territoire de l'AFP, comprenant 7,85 ha de pelouses steppiques

- Mai 2019

Signature d'une convention entre TELT/Commune/AFP/CEN de mise en œuvre du plan de gestion : opérations de restauration, d'entretien, suivis-gestion-animation sur 30 ans, financement 100% TELT

- Automne 2020

Réalisation de la plupart des travaux de restauration, sous pilotage de l'AFP, en lien avec ses partenaires, et avec l'appui de maîtrise d'œuvre de la SEA

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

Contexte

Sites concernés par l'étude :

- Tour de Bérold.
- Versant des Plagnes.
- 13,6 ha par site.
- Parcelles AFP.

Patrimoine :

- Tour de Bérold : monument historique → fréquentation.

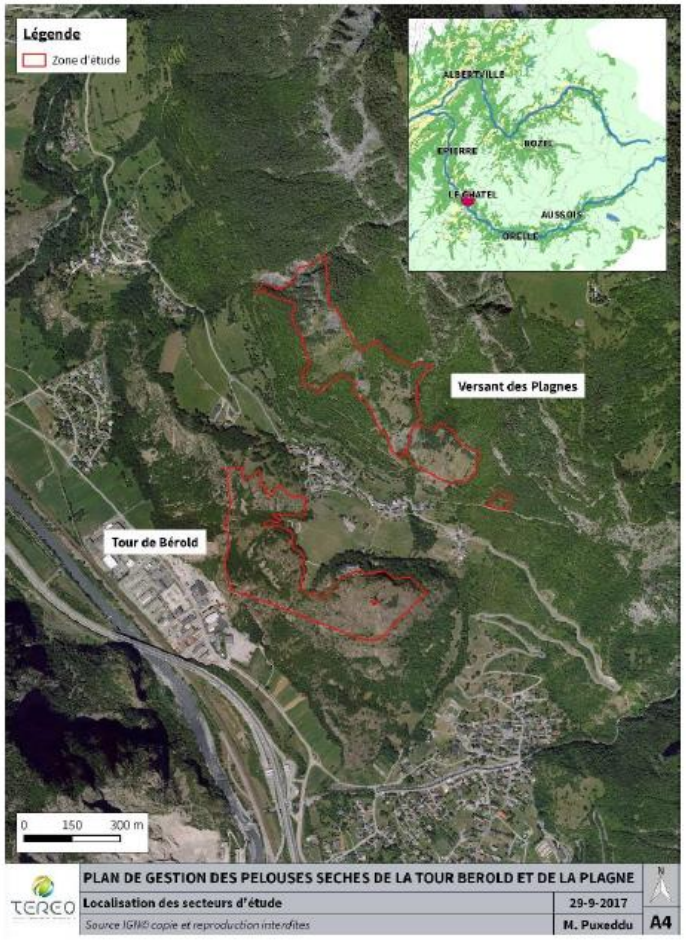

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

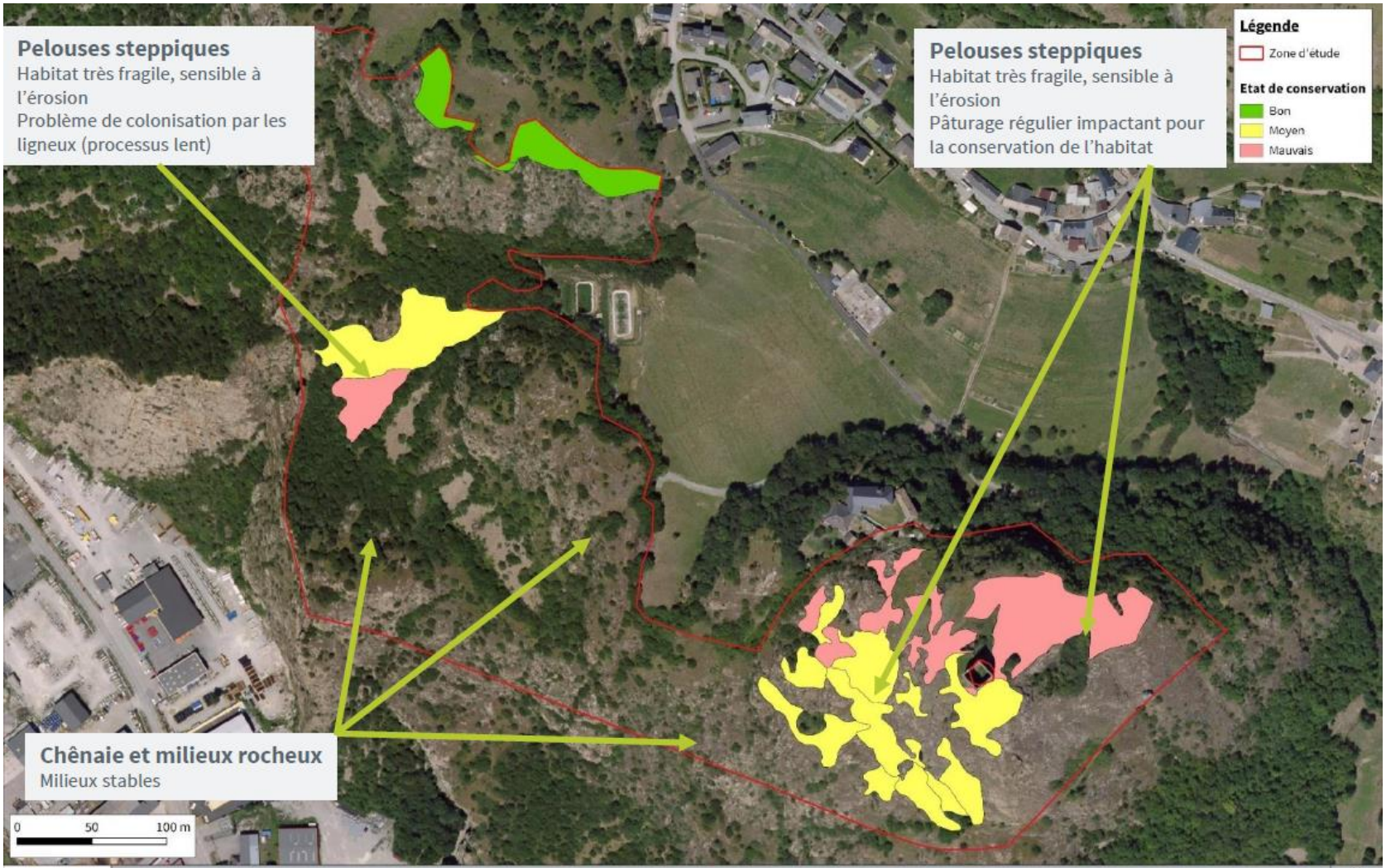

TEREO

PLAN DE GESTION DES PELOUSES SECHES DE LA TOUR DE BEROLD ET DE LA PLAGNE

Etats de conservation des pelouses steppiques de l'ensemble "Tour de Bérold"

6-10-2017

Source IGN© copie et reproduction interdites

M. Puxeddu

N

A3

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

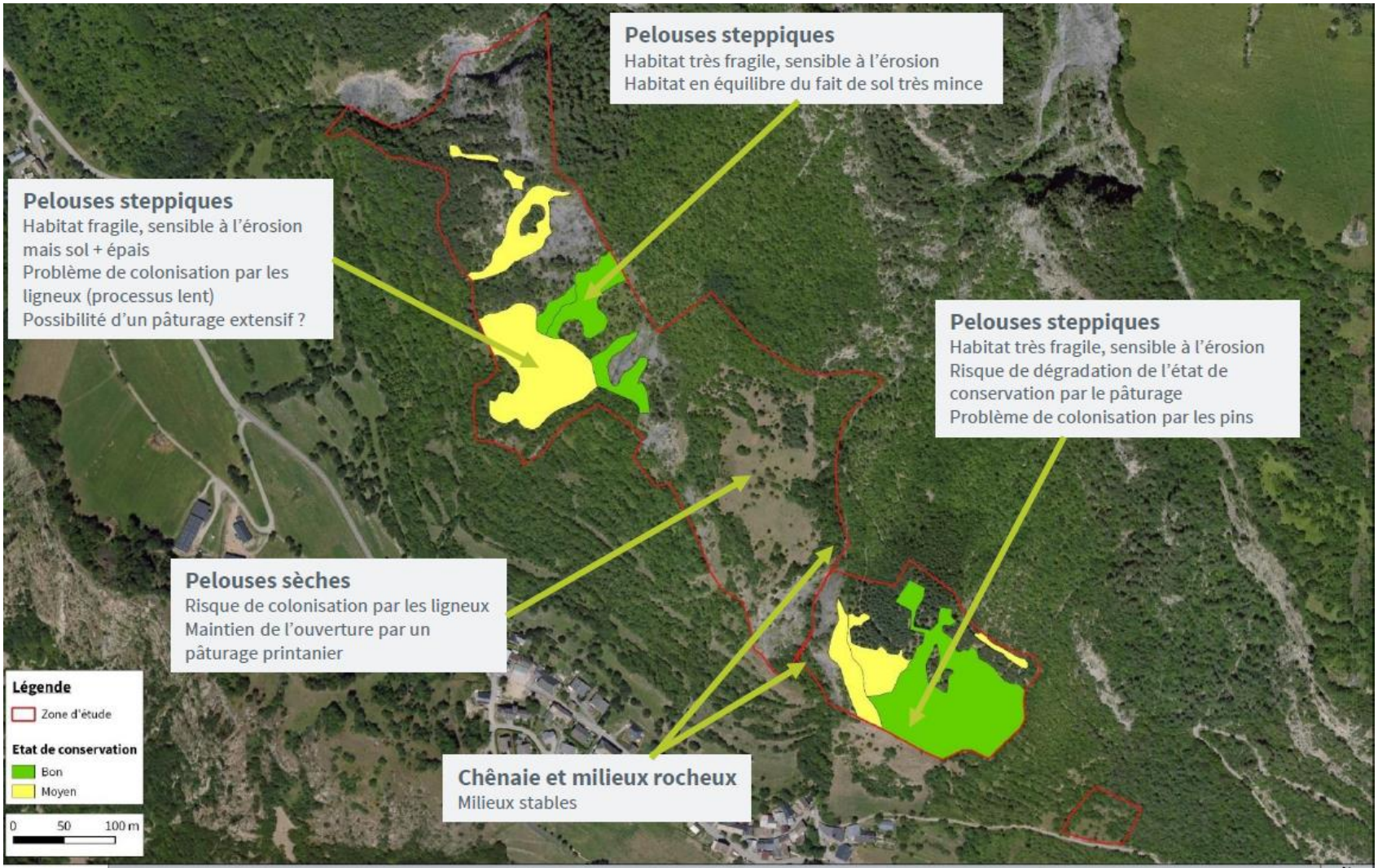

TEREO

PLAN DE GESTION DES PELOUSES SECHES DE LA TOUR DE BEROLD ET DE LA PLAGNE

Etats de conservation des pelouses steppiques de l'ensemble "Tour de Bérold" | **6-10-2017**

Source IGN© copie et reproduction interdites | **M. Puxeddu**

N

A3

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

Diagnostic écologique – Tour de Bérold

Pelouses steppiques avec adventices

Erosion du sol (source CEN 73)

Diagnostic écologique – Les Plagnes

Déprise agricole

Fermeture des milieux

Travaux

Objectifs principaux :

- Stopper le pâturage annuel sur la tour de Bérold, en mettant en place un pâturage maîtrisé et limité -> créer de nouvelles surfaces pâturables en « tampon » pour l'exploitant

- Maintenir l'entretien par pâturage des milieux ouverts sur le secteur de Beauchamps

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

Travaux de broyage/débroussaillage sur les Blanches - le Châtel

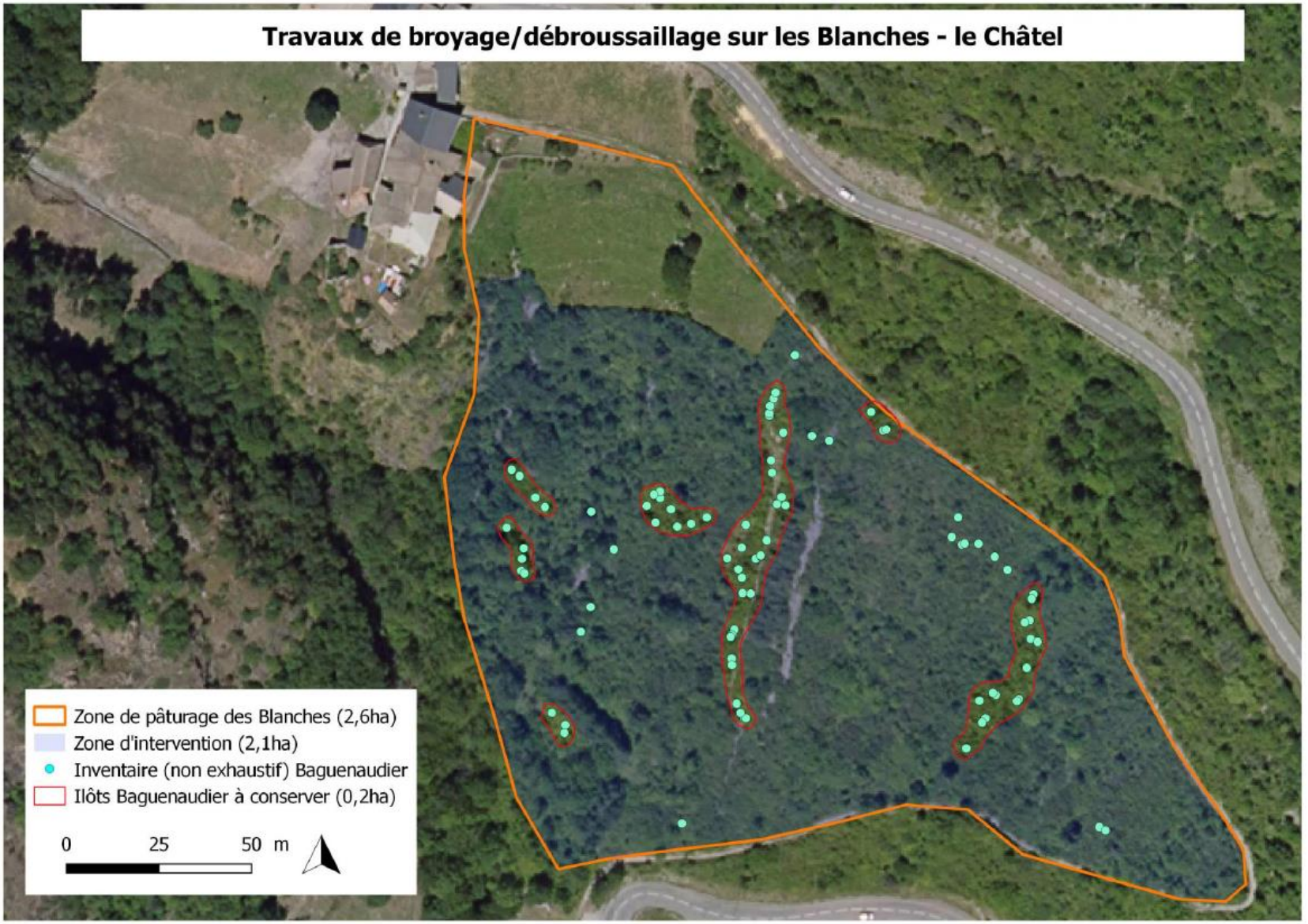

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

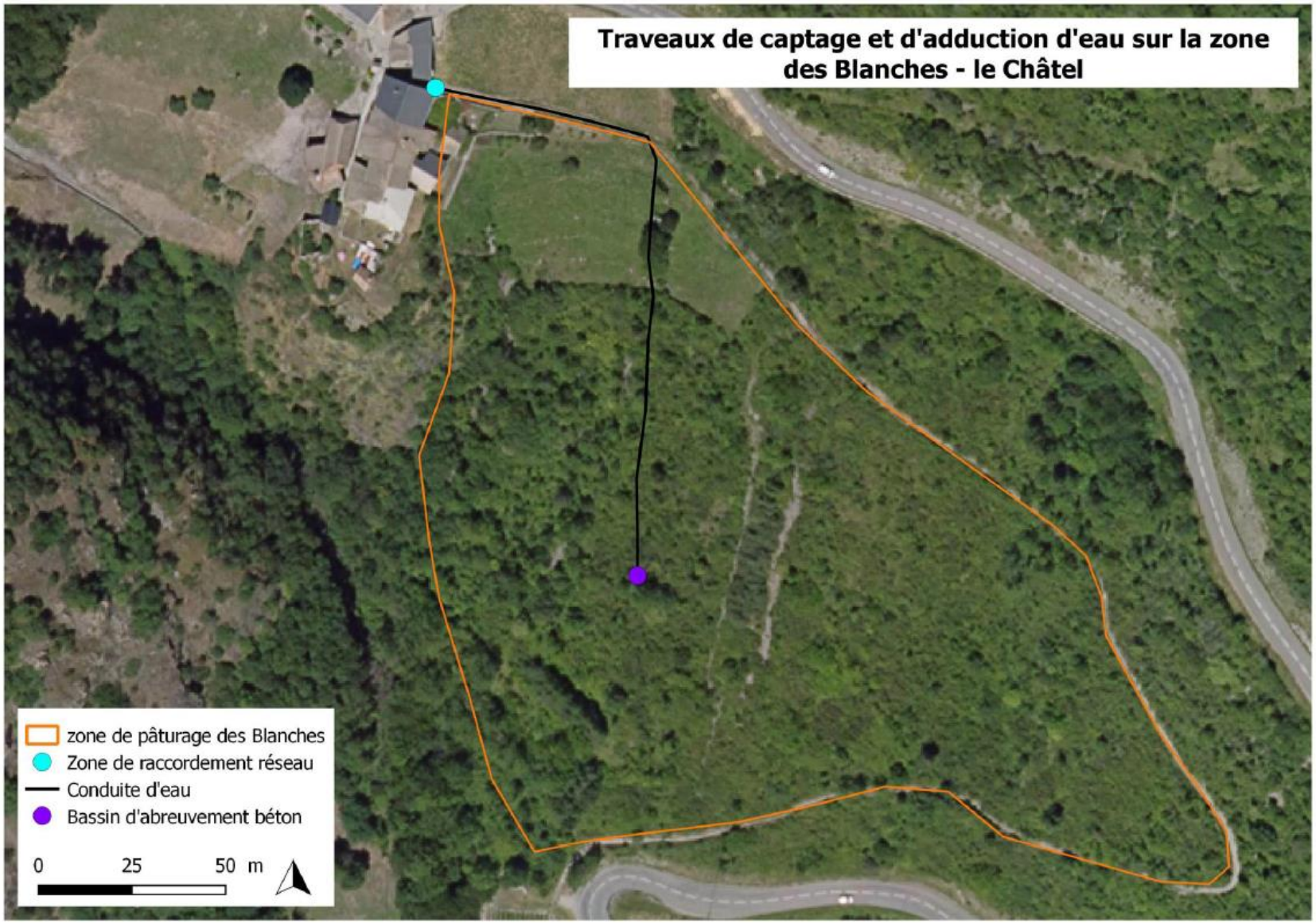

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

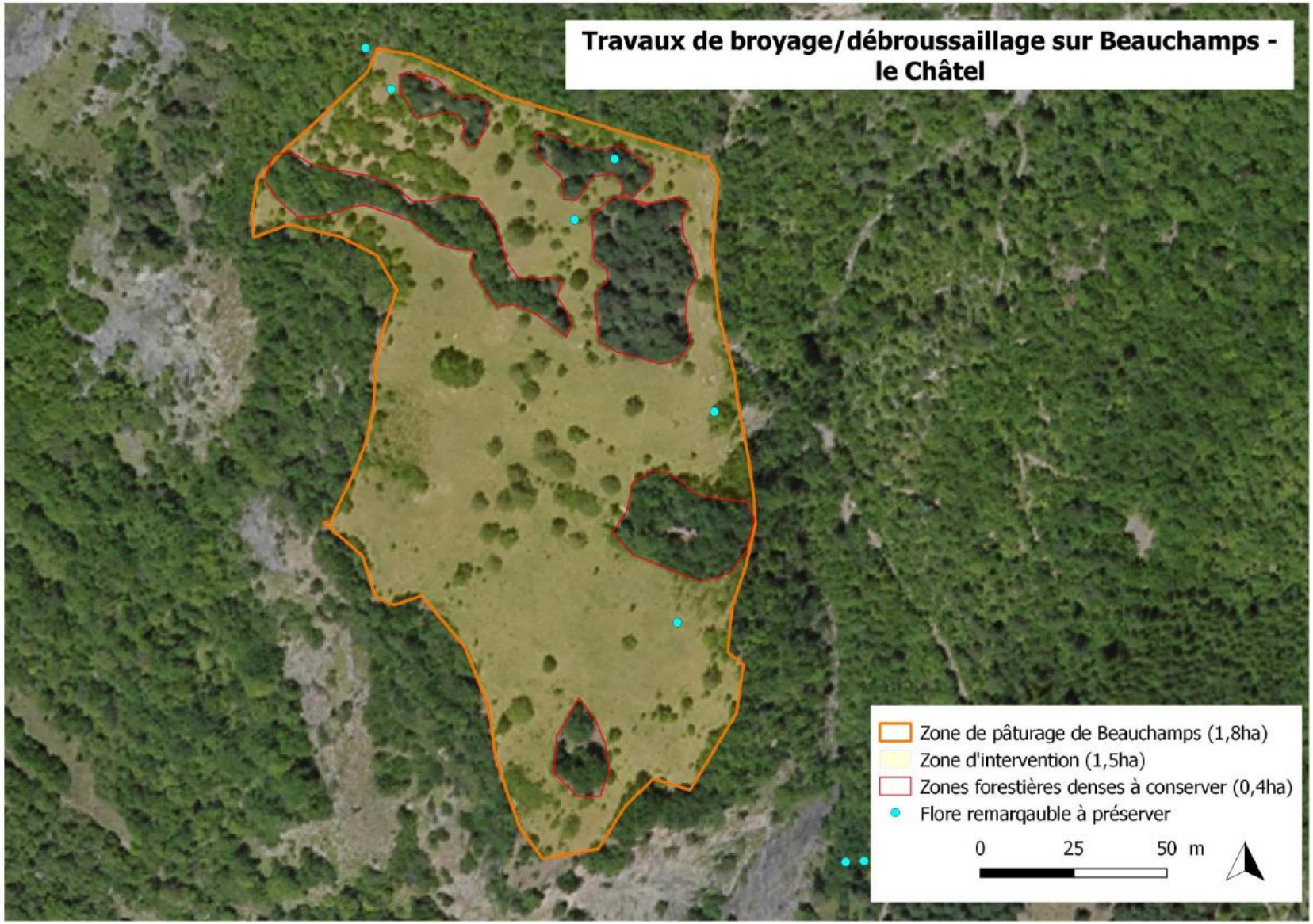

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

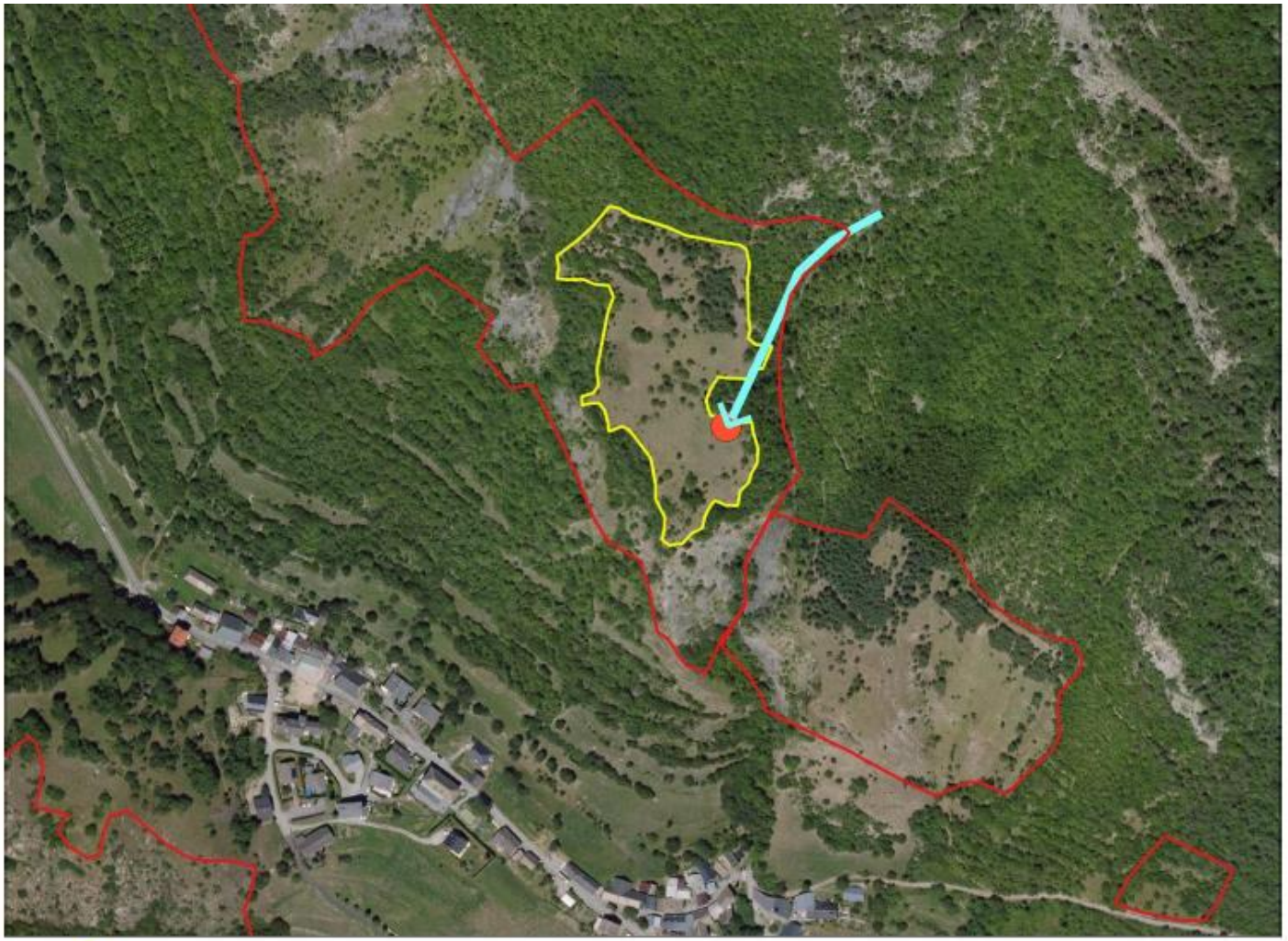

TERREO

N

Légende

Acheminement de l'eau

Cuves abreuvoir

0 50 100 m

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

Conservatoire d'espaces naturels Savoie

LA TOUR EN MAURIENNE

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DES ALPAGES DU CHÂTEL.

RESTAURATION DES PELOUSES STEPPIQUES

Mise en œuvre du plan de gestion sur le secteur de « Beauchamp » dans le cadre des mesures compensatoires environnementales du chantier Lyon-Turin.

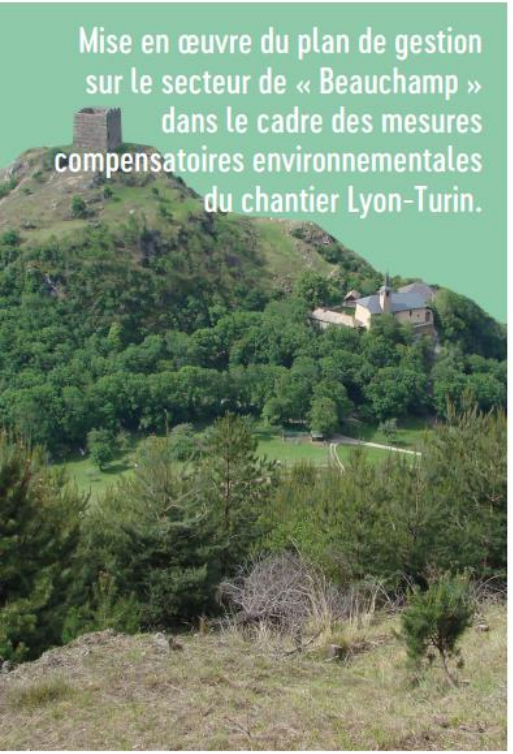

CONTEXTE

En 2007 puis en 2014, le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie a signé une convention d'usage avec la Commune de Le Châtel et l'AFP qui porte sur 26 hectares de pelouses sèches inclus dans le périmètre de l'A.F.P., et mis en place un suivi agro pastoral approprié. **Depuis 2019 et dans le cadre de la liaison ferroviaire Lyon-Turin, par le biais des mesures compensatoires environnementales, la société TELT permet de poursuivre les actions de gestion et d'entreprendre des actions de restauration, en devenant partenaire et financeur pour une durée de 30 ans.**

Un plan de gestion environnemental a fait apparaitre la nécessité de mettre en œuvre un programme d'actions articulé autour de la restauration des pelouses steppiques. L'entretien de ces milieux remarquables exige un suivi et une gestion adaptée à la fragilité de ces zones.

Des inventaires portant sur la fa une et la flore du site ont démontré en 2017 la nécessité d'aménager et d'améliorer la zone de pelouses sèches de « Beauchamp » sur environ 1,5 hectare pour la rendre attractive en prévision d'une gestion agro-environnementale destinée à préserver les milieux naturels par la pâture d'ovins et de caprins.

La difficulté majeure de ce secteur réside dans l'absence totale d'eau pendant la période estivale. Il a donc été décidé de réaliser, en accord avec l'Agence de l'Eau, une prise d'eau sur le ruisseau de Rieu-Salomon et d'installer une citerne enterrée pour subvenir aux besoins des animaux.

NATURE DES TRAVAUX

- Sur certaines zones identifiées par le C.E.N. Savoie, **débroussaillage puis dessouchage, bucheronnage** de quelques pins colonisateurs, **ratissage et mise en andins** des rémanents sur le pourtour de la zone et **ensemencement** avec des graminées adaptées à la nature du sol.

Beauchamps après travaux

Prise d'eau

- **Réalisation d'une prise d'eau** dans le ruisseau avec amenée d'eau semi-enterrée et installation d'une citerne enterrée.
- Création d'un **point d'eau pour l'abreuvement des animaux.**
- Fourniture d'un container pour le stockage sur le site des filets à moutons démontables (fournis) ainsi que du matériel divers utile à l'exploitation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maître d'ouvrage : AFP des Alpages du Châtel assisté par la Société d'Economie Alpestre de la Savoie
Maître d'œuvre : SAS A.C.A.H.
Suivi environnemental : Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie
Réalisation : SARL DUPERIER Bertrand
Montant des travaux : 58 135,00 €uros Hors Taxes
Financement : Sté T.E.L.T. (Tunnel Euralpin Lyon-Turin)

telt-sas.com

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

Conservatoire d'espaces naturels Savoie

LA TOUR EN MAURIENNE

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DES ALPAGES DU CHÂTEL.

TUNNEL EURALPIN LYON TURIN

RESTAURATION DES PELOUSES STEPPIQUES

Mise en œuvre du plan de gestion sur le secteur des « Blanches » dans le cadre des mesures compensatoires environnementales du chantier Lyon-Turin.

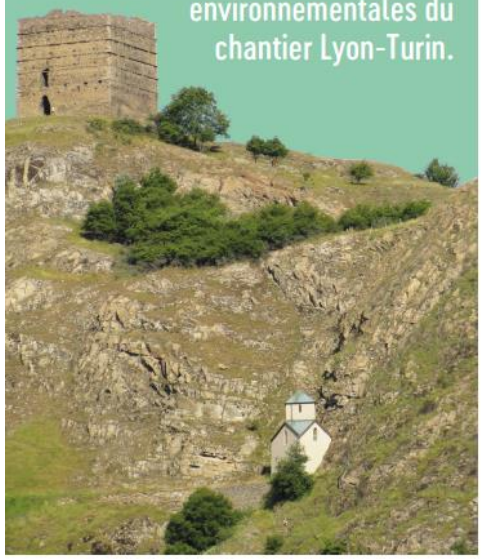

CONTEXTE

En 2007 puis en 2014, le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie a signé une convention d'usage avec la Commune de Le Châtel et l'AFP qui porte sur 26 hectares de pelouses sèches inclus dans le périmètre de l'A.F.P et mis en place un suivi agro pastoral approprié. **Depuis 2019 et dans le cadre de la liaison ferroviaire Lyon-Turin, par le biais des mesures compensatoires environnementales, la société TELT permet de poursuivre les actions de gestion et d'entreprendre des actions de restauration, en devenant partenaire et financeur pour une durée de 30 ans.**

Ce plan de gestion fait apparaitre la nécessité de mettre en œuvre un programme d'actions articulé autour de la restauration des pelouses steppiques. L'entretien de ces milieux remarquables exige un suivi et une gestion adaptée à la fragilité de ces milieux.

Des inventaires portant sur la faune et la flore réalisés en 2017, ont démontré la nécessité d'adopter une activité plus légère de pâturage sur le site emblématique de la Tour de Bérold.

Cette mesure permet de sauvegarder le patrimoine écologique du site mais a diminué les surfaces exploitées par l'agriculteur local. Devant ce constat, il a donc été décidé de lancer **des travaux de reconquête pastorale dans le secteur des « Blanches »** sur une surface de 2,5 hectares. Cet espace, destiné au pâturage ovins et caprins, sera géré en tenant compte des enjeux « biodiversité ».

Dans le cadre de la liaison ferroviaire Lyon-Turin, les mesures compensatoires environnementales mises en œuvre par la Sté T.E.L.T. permettent de financer cette opération.

Ce secteur abrite une colonie importante de papillons et en particulier « l'azurée du baguenaudier » dont la pérennité est menacée.
Le C.E.N. Savoie a identifié les arbustes supports de l'espèce.
Ainsi des zones de protection grillagées ont été mises en place.

Les murets en pierres sèches et murgers ont également été préservés.

Les Blanches avant travaux

Les Blanches après travaux

NATURE DES TRAVAUX

Sur l'ensemble de la zone :

- **Débroussaillage** puis **dessouchage, bucheronnage** des plus grosses tiges, broyage des rémanents et enfouissement sur place, **ratissage** et **ensemencement** avec des graminées choisies en fonction du terrain particulièrement sec du secteur.
- Sur tout le périmètre, **mise en place de clôtures électriques** avec 6 rangées de fils **ou de grillage hauteur 1,20 m.** Les zones de baguenaudiers à préserver sont également grillagées.
- **Création d'une amenée d'eau et d'un point d'abreuvement pour les animaux.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maître d'ouvrage : AFP des Alpages du Châtel assisté par la Société d'Economie Alpestre de la Savoie
Maître d'œuvre : SAS A.C.A.H.
Suivi environnemental : Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie
Réalisation : SARL DUPERIER Bertrand
Montant des travaux : 146 295,00 €uros Hors Taxes
Financement : Sté T.E.L.T. (Tunnel Euralpin Lyon-Turin)

TELT, mesures compensatoires, AFPs

Financements de travaux réouverture/restauration; et après ?

-> Gestion pérenne en conformité avec les enjeux écologiques
-> Nouvelle organisation agro-pastorale

À charge de l'AFP

-> Besoin du soutien et de l'accompagnement : rôle de la SEA

Merci à nos partenaires

Allons sur site !